RÈGLEMENT (CE) Nº 198/2006 DE LA COMMISSION

du 3 février 2006

portant application du règlement (CE) nº 1552/2005 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques sur la formation professionnelle en entreprise

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité établissant la Communauté européenne,

vu le règlement (CE) nº 1552/2005 du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relatif aux statistiques sur la formation professionnelle en entreprise [1], et notamment son article 7, paragraphe 3, son article 8, paragraphe 2, son article 9, paragraphe 4, son article 10, paragraphe 2 et son article 11, paragraphe 3,

considérant ce qui suit:

(1) Le règlement (CE) nº 1552/2005 établit un cadre commun pour la production de statistiques communautaires sur la formation professionnelle en entreprise.

(2) Pour appliquer ledit règlement, des mesures doivent être adoptées en ce qui concerne la méthode d'échantillonnage et les exigences en matière de précision, les tailles de l'échantillon requises pour satisfaire à ces exigences ainsi que les spécifications détaillées de la NACE et les catégories de taille selon lesquelles les résultats peuvent être ventilés.

(3) Il convient que la Commission détermine les données spécifiques à collecter pour les entreprises formatrices et non formatrices et les différents types de formation professionnelle.

(4) Des mesures d'application doivent être adoptées pour fixer les exigences de qualité concernant les données à collecter et à transmettre pour les statistiques communautaires sur la formation professionnelle en entreprise, la structure des rapports sur la qualité et toutes les mesures nécessaires à l'évaluation ou à l'amélioration de la qualité des données.

(5) Il convient de fixer la première année de référence pour laquelle les données doivent être collectées.

(6) Il y a lieu d'adopter des dispositions concernant le format technique approprié et la norme d'échange à respecter pour la transmission des données par voie électronique.

(7) Les mesures prévues au présent règlement sont conformes à l'avis du comité du programme statistique,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

Le présent règlement établit les modalités d'application du règlement (CE) nº 1552/2005 relatif aux statistiques sur la formation professionnelle en entreprise.

Article 2

La première année de référence pour laquelle les données doivent être collectées est l'année de calendrier 2005.

Article 3

L'annexe I précise les variables spécifiques devant être transmises à la Commission (Eurostat).

Article 4

L'annexe II précise la méthode d'échantillonnage et les exigences en matière de précision, les tailles de l'échantillon requises pour satisfaire à ces exigences ainsi que les spécifications détaillées de la NACE et les catégories de taille selon lesquelles les résultats peuvent être ventilés.

Article 5

Les États membres sont chargés d'assurer le contrôle des données, la correction des erreurs, l'imputation et la pondération.

L'annexe III définit les principes à appliquer pour l'imputation et la pondération des variables. Le rapport de qualité mentionne et justifie dûment toute dérogation à ces principes.

[1] JO L 255 du 30.9.2005, p. 1.

Article 6

L'annexe IV précise les modalités et le format de transmission des données à la Commission (Eurostat).

Article 7

Chaque État membre procède à l'évaluation de la qualité des données qu'il transmet et présente ladite évaluation sous la forme d'un rapport de qualité. Ledit rapport est élaboré et présenté à la Commission (Eurostat) selon le format spécifié à l'annexe V.

Article 8

En vue d'obtenir un niveau élevé d'harmonisation des résultats de l'enquête entre les pays, la Commission (Eurostat), en étroite collaboration avec les États membres, propose des recommandations méthodologiques et pratiques ainsi que des lignes directrices relatives à l'exécution de l'enquête, sous la forme d'un «Manuel de l'Union européenne».

Article 9

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 3 février 2006.

Par la Commission

Joaquín ALMUNIA

Membre de la Commission

ANNEXE I

VARIABLES

Note relative au tableau:

L'annexe III précise la signification des valeurs «Base» et «Clé» figurant dans la colonne «Groupe de variables».

La valeur «ID» signifie que la variable est une «variable d'identification».

Dans la colonne «Type de variable», la valeur «QL» indique une «variable qualitative», tandis que «QT» indique une «variable quantitative».

Dénomination de la variable	Groupe de variables	Type de variable	Longueur de la variable	Format de la variable	Description de la variable	Remarque sur la variable
COUNTRY	ID		2	Alphanum.	Code pays	Aucune valeur manquante — Unique par pays
ENTERPR	ID		6	Num.	ID de l'entreprise	Aucune valeur manquante — Unique par cas
WEIGHT	ID		10	Num.	Deux positions décimales — Utiliser le «.» comme séparateur des décimales	Aucune valeur manquante
NACE_SP	ID		4	Num.	Plan d'échantillonnage NACE — Catégorie activité économique	Aucune valeur manquante
SIZE_SP	ID		1	Num.	Groupe de taille du plan d'échantillonnage	Aucune valeur manquante
NSTRA_SP	ID		5	Num.	Plan d'échantillonnage — Nombre d'entreprises dans la strate définie par NACE_SP et SIZE_SP, c.-à-d. la population	Aucune valeur manquante
N_SP	ID		5	Num.	Plan d'échantillonnage — Nombre d'entreprises échantillonnées dans la strate définie par NACE_SP et SIZE_SP	Aucune valeur manquante
SUB_SP	ID		1	Num.	Indicateur du sous-échantillon, indique si l'entreprise relève du sous-échantillon	Aucune valeur manquante
N_RESPST	ID		5	Num.	Nombre d'entreprises répondantes dans la strate définie par NACE_SP et SIZE_SP, c.-à-d. la population	Aucune valeur manquante
N_EMPREG	ID		6	Num.	Nombre de personnes occupées selon le registre	
RESPONSE	ID		1	Num.	Indicateur de réponse	Aucune valeur manquante
PROC	ID		2	Num.	Méthode de collecte de données de l'enregistrement	Aucune valeur manquante
IDLANGUA	ID		2	Alphanum.	Identification de la langue	
IDREGION	ID		3	Alphanum.	Identification de la région au niveau 1 de la NUTS	Aucune valeur manquante
EXTRA1	ID		10	Num.	Variable auxiliaire 1	
EXTRA2	ID		10	Num.	Variable auxiliaire 2	
EXTRA3	ID		10	Num.	Variable auxiliaire 3	
A1	Base	QL	4	Num.	CODE NACE réel	Variable de base — Aucune valeur manquante — Aucune imputation
A2tot04	Clé	QT	6	Num.	Nombre total de personnes occupées au 31.12.2004	Variable clé — Aucune valeur manquante

Dénomination de la variable	Groupe de variables	Type de variable	Longueur de la variable	Format de la variable	Description de la variable	Remarque sur la variable
A2tot05	Base	QT	6	Num.	Nombre total de personnes occupées au 31.12.2005	Base variable — Aucune valeur manquante — Aucune imputation
A2m05		QT	6	Num.	Nombre total d'hommes occupés au 31.12.2005	
A2f05		QT	6	Num.	Nombre total de femmes occupées au 31.12.2005	
A3a		QT	6	Num.	Personnes occupées — Moins de 25 ans	
A3b		QT	6	Num.	Personnes occupées — De 25 à 54 ans	
A3c		QT	6	Num.	Personnes occupées — 55 ans et plus	
A4	Clé	QT	12	Num.	Nombre total d'heures travaillées durant l'année de référence 2005 par les personnes occupées	Variable clé — Aucune valeur manquante — En heures
A4m		QT	12	Num.	Nombre total d'heures travaillées durant l'année de référence 2005 par les travailleurs de sexe masculin	En heures
A4f		QT	12	Num.	Nombre total d'heures travaillées durant l'année de référence 2005 par les travailleurs de sexe féminin	En heures
A5	Clé	QT	12	Num.	Coût total de la main-d'œuvre (direct + indirect) de l'ensemble des personnes occupées durant l'année de référence 2005	Variable clé — Aucune valeur manquante — en euros
A6		QL	1	Num.	Produits, services ou procédés de production ou modes de livraison des produits et services ayant bénéficié d'une nouveauté ou d'une amélioration technologique CONSIDÉRABLE au cours de l'année de référence.	
B1a	Base	QL	1	Num.	Cours de formation professionnelle continue (FPC) internes	Variable de base — Aucune valeur manquante — Aucune imputation
B1b	Base	QL	1	Num.	Cours de FPC externes	Variable de base — Aucune valeur manquante — Aucune imputation
B2aflag	Base	QL	1	Num.	Drapeau — Formation sur le tas	Variable de base — Aucune valeur manquante — Aucune imputation
B2a		QT	6	Num.	Participants à d'autres formes de FPC — Formation sur le tas	
B2bflag	Base	QL	1	Num.	Drapeau — Rotation organisée sur les postes de travail	Variable de base — Aucune valeur manquante — Aucune imputation
B2b		QT	6	Num.	Participants à d'autres formes de FPC — Rotation organisée sur les postes de travail, échanges, détachements ou visites d'étude	
B2cflag	Base	QL	1	Num.	Drapeau — Cercles d'apprentissage et de qualité	Variable de base — Aucune valeur manquante — Aucune imputation
B2c		QT	6	Num.	Participants à d'autres formes de FPC — Cercles d'apprentissage ou de qualité	

Dénomination de la variable	Groupe de variables	Type de variable	Longueur de la variable	Format de la variable	Description de la variable	Remarque sur la variable
B2dflag	Base	QL	1	Num.	Drapeau — Autoformation	Variable de base — Aucune valeur manquante — Aucune imputation
B2d		QT	6	Num.	Participants à d'autres formes de FPC — Autoformation	
B2eflag	Base	QL	1	Num.	Drapeau — Participation à des conférences, etc.	Variable de base — Aucune valeur manquante — Aucune imputation
B2e		QT	6	Num.	Participants à d'autres formes de FPC — Participation à des conférences, etc.	
B3a		QL	1	Num.	Cours de FPC pour personnes occupées durant l'année précédente (2004)	
B3b		QL	1	Num.	Prévisions de cours de FPC destinés aux personnes occupées durant l'année prochaine (2006)	
B4a		QL	1	Num.	Autres formes de FPC destinées aux personnes occupées durant l'année précédente (2004)	
B4b		QL	1	Num.	Prévisions d'autres formes de FPC destinées aux personnes occupées durant l'année prochaine (2006)	
C1tot	Clé	QT	6	Num.	Nombre total de participants à des cours de FPC	Variable clé — Aucune valeur manquante
C1m		QT	6	Num.	Participants à des cours de FPC — Travailleurs de sexe masculin	
C1f		QT	6	Num.	Participants à des cours de FPC — Travailleurs de sexe féminin	
C2a		QT	6	Num.	Participants à des actions de FPC — Moins de 25 ans	
C2b		QT	6	Num.	Participants à des actions de FPC — De 25 à 54 ans	
C2c		QT	6	Num.	Participants à des actions de FPC — 55 ans et plus	
C3tot	Clé	QT	10	Num.	Temps de travail rémunéré (en heures) consacré à l'ensemble des cours de FPC	Variable clé — Aucune valeur manquante — En heures
C3i		QT	10	Num.	Temps de travail rémunéré (en heures) pour des cours de FPC internes	En heures
C3e		QT	10	Num.	Temps de travail rémunéré (en heures) pour des cours de FPC externes	En heures
C4tot	Clé	QT	10	Num.	Temps de travail rémunéré (en heures) consacré à l'ensemble des cours de FPC	Variable clé — Aucune valeur manquante — En heures
C4m		QT	10	Num.	Temps de travail rémunéré (en heures) consacré à des cours de FPC — Travailleurs de sexe masculin	En heures
C4f		QT	10	Num.	Temps de travail rémunéré (en heures) consacré à des cours de FPC — Travailleurs de sexe féminin	En heures
C5a		QT	10	Num.	Temps de travail rémunéré en heures — «Langues étrangères» (222) et «Langue maternelle» (223)	En heures

Dénomination de la variable	Groupe de variables	Type de variable	Longueur de la variable	Format de la variable	Description de la variable	Remarque sur la variable
C5b		QT	10	Num.	Temps de travail rémunéré en heures — «Ventes» (341) et «Marketing» (342)	En heures
C5c		QT	10	Num.	Temps de travail rémunéré en heures — «Comptabilité» (344) et «Finance» (343), «Gestion et administration» (345) et «Travaux de bureau» (346)	En heures
C5d		QT	10	Num.	Temps de travail rémunéré en heures — «Compétences personnelles/développement» (090), «Vie professionnelle» (347)	En heures
C5e		QT	10	Num.	Temps de travail rémunéré en heures — «Sciences informatique» (481) et «Utilisation de l'ordinateur» (482)	En heures
C5f		QT	10	Num.	Temps de travail rémunéré en heures — «Ingénierie, industrie de transformation et construction» (5)	En heures
C5g		QT	10	Num.	Temps de travail rémunéré en heures — «Protection de l'environnement» (850) et «Santé et sécurité du travail» (862)	En heures
C5h		QT	10	Num.	Temps de travail rémunéré en heures — «Services aux particuliers» (81), «Services de transport» (84), «Protection des biens et des personnes» (861) et «Sécurité militaire» (863)	En heures
C5i		QT	10	Num.	Temps de travail rémunéré en heures — Autres thèmes de formation	En heures
C6a		QT	10	Num.	Temps de travail rémunéré (en heures) — Écoles, universités et autres institutions d'enseignement supérieur	En heures
C6b		QT	10	Num.	Temps de travail rémunéré (en heures) — Institutions publiques de formation (financées ou orientées par les pouvoirs publics; p.ex. centre d'éducation pour adultes)	En heures
C6c		QT	10	Num.	Temps de travail rémunéré (en heures) — Entreprises privées de formation	En heures
C6d		QT	10	Num.	Temps de travail rémunéré (en heures) — Entreprises privées dont l'activité principale n'est pas la formation (fournisseurs d'équipement, sociétés liées)	En heures
C6e		QT	10	Num.	Temps de travail rémunéré (en heures) — Associations patronales, chambres de commerce, organismes sectoriels	En heures
C6f		QT	10	Num.	Temps de travail rémunéré (en heures) — Organisations syndicales	En heures
C6g		QT	10	Num.	Temps de travail rémunéré (en heures) — Autres prestataires de formation	En heures
C7aflag		QL	1	Num.	Drapeau — Frais	
C7a		QT	10	Num.	Coûts des cours de FPC — Frais et montants dus pour des cours destinés aux travailleurs	En euros

Dénomination de la variable	Groupe de variables	Type de variable	Longueur de la variable	Format de la variable	Description de la variable	Remarque sur la variable
C7bflag		QL	1	Num.	Drapeau — Frais de déplacement	
C7b		QT	10	Num.	Coûts des cours de FPC — Remboursements de frais de déplacement et de séjour	En euros
C7cflag		QL	1	Num.	Drapeau — Coûts de la main-d'œuvre pour les formateurs	
C7c		QT	10	Num.	Coûts des cours de FPC — Coûts de la main-d'œuvre pour les formateurs internes	En euros
C7dflag		QL	1	Num.	Drapeau — Centre de formation, matériel pédagogique, etc.	
C7d		QT	10	Num.	Coûts des cours de FPC — Centre de formation ou location de salles et matériel pédagogique destinés à des cours de FPC	En euros
C7sflag		QL	1	Num.	Drapeau «Sous-total uniquement»	
C7sub	Clé	QT	10	Num.	Sous-total des coûts de FPC	Variable clé — Aucune valeur manquante — En euros
PAC	Clé	QT	10	Num.	Coût lié à l'absence du personnel — À calculer (PAC=C3tot*A5/A4)	Variable clé — Aucune valeur manquante — En euros
C8aflag		QL	1	Num.	Drapeau — Participation financière à des actions de FPC	
C8a		QT	10	Num.	Participation financière à des actions de FPC	En euros
C8bflag		QL	1	Num.	Drapeau — Recettes provenant d'actions de FPC	
C8b		QT	10	Num.	Recettes provenant d'actions de FPC	En euros
C7tot	Clé	QT	10	Num.	Coût total de la FPC — À calculer (C7sub + C8a – C8b)	Clé variable — Aucune valeur manquante — En euro
C9a1		QL	1	Num.	Travailleurs migrants et minorités ethniques — Nombre de personnes occupées	
C9a2		QL	1	Num.	Travailleurs migrants et minorités ethniques — Cours spécifiques	
C9b1		QL	1	Num.	Personnes handicapées — Nombre de personnes occupées	
C9b2		QL	1	Num.	Personnes handicapées — Cours spécifiques	
C9c1		QL	1	Num.	Personnes sans qualification formelle — Nombre de personnes occupées	
C9c2		QL	1	Num.	Personnes sans qualification formelle — Cours spécifiques	
C9d1		QL	1	Num.	Personnes risquant de perdre leur emploi/d'être licenciées — Nombre de personnes occupées	
C9d2		QL	1	Num.	Personnes risquant de perdre leur emploi/d'être licenciées — Cours spécifiques	
C10a1		QL	1	Num.	Personnes sous contrat à temps partiel — Nombre de personnes occupées	

Dénomination de la variable	Groupe de variables	Type de variable	Longueur de la variable	Format de la variable	Description de la variable	Remarque sur la variable
C10a2		QL	1	Num.	Cours de FPC destinés aux personnes sous contrat à temps partiel	
C10b1		QL	1	Num.	Personnes sous contrat à durée déterminée — Nombre de personnes occupées	
C10b2		QL	1	Num.	Cours de FPC destinés aux personnes sous contrat à durée déterminée	
D1		QL	1	Num.	Centre de formation propre ou partagé	
D2		QL	1	Num.	Personne ou unité au sein de votre entreprise chargée de l'organisation de la FPC	
D3		QL	1	Num.	L'entreprise recourt à un service de conseil externe	
D4		QL	1	Num.	L'entreprise applique de manière régulière des procédures formelles en vue d'évaluer les besoins futurs de l'entreprise en matière de compétences	
D5		QL	1	Num.	L'entreprise réalise des entretiens structurés avec ses salariés en vue d'établir les besoins de formation spécifiques des travailleurs	
D6		QL	1	Num.	La démarche de planification de la FPC dans l'entreprise aboutit à un plan ou à un programme de formation écrit	
D7		QL	1	Num.	Budget annuel de formation, comprenant la FPC	
D8		QL	1	Num.	L'entreprise mesure la satisfaction des personnes formées après la formation	
D9		QL	1	Num.	L'entreprise évalue les personnes formées après la formation en vue de vérifier si les compétences ciblées ont été réellement acquises	
D10		QL	1	Num.	L'entreprise évalue le comportement professionnel des participants et l'évolution de leurs performances à la suite de la formation	
D11		QL	1	Num.	L'entreprise mesure l'incidence de la formation sur ses performances au moyen d'indicateurs	
D12		QL	1	Num.	Accords nationaux, sectoriels ou autres entre partenaires sociaux qui ont influencé les plans, les politiques et les pratiques en matière de FPC	
D13		QL	1	Num.	Existence d'une structure formelle	
D13a		QL	1	Num.	Rôle de la structure formelle — Détermination des objectifs et priorités en matière d'actions de FPC	
D13b		QL	1	Num.	Rôle de la structure formelle — Détermination des critères de sélection de la population cible qui devrait participer à la FPC	

Dénomination de la variable	Groupe de variables	Type de variable	Longueur de la variable	Format de la variable	Description de la variable	Remarque sur la variable
D13c		QL	1	Num.	Rôle de la structure formelle — Thème de l'action de FPC	
D13d		QL	1	Num.	Rôle de la structure formelle — Processus budgétaire lié à la FPC	
D13e		QL	1	Num.	Rôle de la structure formelle — Procédure de sélection des prestataires de FPC externes	
D13f		QL	1	Num.	Rôle de la structure formelle — Évaluation des résultats de la formation	
D14a		QL	1	Num.	Service de conseil public visant à déterminer les besoins en formation et/ou à élaborer des plans de formation	
D14b		QL	1	Num.	Subventions financières réduisant le coût de formation des travailleurs	
D14c		QL	1	Num.	Déductibilité fiscale des dépenses de formation des travailleurs	
D14d		QL	1	Num.	Procédures visant à garantir la qualité des formateurs (p.ex. au moyen de registres nationaux, d'évaluations, etc.)	
D14e		QL	1	Num.	Fourniture de normes et de cadres de qualifications et de certification reconnus	
D15a		QL	1	Num.	Coût élevé des cours de FPC	Max. 3 — Aucun classement
D15b		QL	1	Num.	Manque de cours de FPC adéquats sur le marché	Max. 3 — Aucun classement
D15c		QL	1	Num.	Difficulté d'évaluation des besoins de l'entreprise en matière de FPC	Max. 3 — Aucun classement
D15d		QL	1	Num.	Des efforts de formation très importants ont été consentis lors d'une année précédente	Max. 3 — Aucun classement
D15e		QL	1	Num.	Charge de travail élevée et temps disponible des travailleurs limité	Max. 3 — Aucun classement
D15f		QL	1	Num.	Le niveau actuel de formation répond aux besoins de l'entreprise	Max. 3 — Aucun classement
D15g		QL	1	Num.	L'importance accordée à la FPI est plus grande que celle accordée à la FPC	Max. 3 — Aucun classement
D15h		QL	1	Num.	Autres raisons	Max. 3 — Aucun classement
E1a		QL	1	Num.	Les aptitudes et compétences existantes correspondaient aux besoins actuels de l'entreprise	Max. 3 — Aucun classement
E1b		QL	1	Num.	La stratégie préférée par l'entreprise a été de recruter des personnes possédant les aptitudes et compétences requises	Max. 3 — Aucun classement
E1c		QL	1	Num.	L'entreprise a éprouvé des difficultés à évaluer ses besoins en matière de FPC	Max. 3 — Aucun classement

Dénomination de la variable	Groupe de variables	Type de variable	Longueur de la variable	Format de la variable	Description de la variable	Remarque sur la variable
E1d		QL	1	Num.	Absence de cours de FPC adéquats sur le marché	Max. 3 — Aucun classement
E1e		QL	1	Num.	Coût des cours de FPC trop élevé pour l'entreprise	Max. 3 — Aucun classement
E1f		QL	1	Num.	L'entreprise a préféré se concentrer sur la FPI plutôt que sur la FPC	Max. 3 — Aucun classement
E1g		QL	1	Num.	Un investissement en FPC consenti une année antérieure n'a pas dû être répété en 2005	Max. 3 — Aucun classement
E1h		QL	1	Num.	Les travailleurs n'ont pas disposé du temps nécessaire à la participation à des actions de FPC	Max. 3 — Aucun classement
E1i		QL	1	Num.	Autres raisons	Max. 3 — Aucun classement
F1tot05	Base	QT	6	Num.	Nombre total de participants à des actions de FPI dans l'entreprise durant l'année 2005	Variable de base — Aucune valeur manquante — Aucune imputation
F1m05		QT	6	Num.	Nombre total de travailleurs de sexe masculin ayant participé à des actions de FPI dans l'entreprise durant l'année 2005	
F1f05		QT	6	Num.	Nombre total de travailleurs de sexe féminin ayant participé à des actions de FPI dans l'entreprise durant l'année 2005	
F2aflag		QL	1	Num.	Drapeau — Coûts individuels de la main-d'œuvre pour la FPI	
F2a		QT	10	Num.	Coûts de FPI — Coûts de la main-d'œuvre pour les individus inscrits à une action de FPI	En euros
F2bflag		QL	1	Num.	Drapeau — Autres coûts de FPI	
F2b		QT	10	Num.	Coûts de FPI — Autres coûts — Honoraires de formation, frais de déplacement, matériel pédagogique, coûts des centres de formation, etc.	En euros
F2cflag		QL	1	Num.	Drapeau — Coûts de la main-d'œuvre pour le formateur ou le mentor FPI	Variable optionnelle
F2c		QT	10	Num.	Coûts de FPI — Coûts de la main-d'œuvre pour les formateurs ou les mentors FPI	Variable optionnelle — En euros
F3aflag		QL	1	Num.	Drapeau — Participation financière à la FPI	
F3a		QT	10	Num.	Participation financière à la FPI	En euros
F3bflag		QL	1	Num.	Drapeau — Recettes provenant d'actions de FPI	
F3b		QT	10	Num.	Recettes provenant d'actions de FPI	En euros
F2tot	Clé	QT	10	Num.	Coûts totaux de la FPI (F2b + F3a – F3b)	Variable clé — Aucune valeur manquante – En euros

ANNEXE II

ÉCHANTILLON

1. Le répertoire d'entreprises utilisé à des fins statistiques tel que visé par le règlement (CEE) nº 2186/93 du Conseil [1] constitue normalement la principale source de la base d'échantillonnage. Un échantillon aléatoire stratifié d'entreprises, représentatif au niveau national, est extrait de ladite base.

2. L'échantillon est stratifié par catégories de la NACE et par classe de taille dans le respect des critères minimaux suivants:

 — 20 catégories de la NACE rév. 1.1 [C, D (15-16, 17-19, 21-22, 23-26, 27-28, 29-33, 34-35, 20 + 36-37), E, F, G (50, 51, 52), H, I (60-63, 64), J (65-66, 67), K + O],

 — 3 classes de taille d'entreprises, en fonction du nombre de personnes occupées: (10-49) (50-249) (250 et plus).

3. Le calcul de la taille de l'échantillon garantit que la valeur **maximale** de la demi-longueur de l'intervalle de confiance de niveau 95 % (demi-écart de la fourchette de sondage) est de 0,2 pour les paramètres estimés, à savoir la proportion «d'entreprises formatrices» (compte tenu du taux de non-réponse dans l'échantillon) dans chacun des soixante éléments stratifiés déterminés ci-dessus.

4. La formule suivante peut être utilisée pour définir la taille de l'échantillon:

$$n_h = 1/[c^2 \cdot te_h + 1/N_h] / r_h$$

où:

n_h = le nombre d'unités d'échantillonnage dans la case de la strate considérée, h

r_h = le taux de réponse anticipé dans la case de la strate considérée, h

c = la valeur maximale de la demi-longueur de l'intervalle de confiance

te_h = la proportion anticipée d'entreprises formatrices dans la case de la strate considérée, h

N_h = le nombre total d'entreprises (formatrices ou non) dans la case de la strate considérée, h

[1] JO L 196 du 5.8.1993, p. 1. Règlement modifié en dernier lieu par le règlement (CE) nº 1882/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L 284 du 31.10.2003, p. 1).

ANNEXE III

Principes d'imputation et pondération des enregistrements

Les pays prennent toutes les mesures appropriées pour réduire la non-réponse totale (pour une unité) et partielle (pour une variable). Avant de procéder à l'imputation, les pays fournissent tous les efforts raisonnables pour utiliser d'autres sources de données.

Les variables de base, pour lesquelles aucune «valeur manquante» n'est acceptée et aucune imputation n'est autorisée, sont les suivantes:

— A1, A2tot05, B1a, B1b, B2aFlag, B2bFlag, B2cFlag, B2dFlag, B2eFlag, F1tot05.

Les variables clés, pour lesquelles il convient de tout mettre en œuvre afin d'éviter l'indication «valeur manquante» et pour lesquelles l'imputation est recommandée, sont les suivantes:

— A2tot04, A4, A5, C1tot, C3tot, C4tot, C7sub, C7tot, PAC, F2tot.

En cas de non-réponse partielle, l'imputation est recommandée, dans les limites générales suivantes (les experts des États membres doivent en tout temps faire appel à leur jugement professionnel pour l'application des présentes règles).

1. Lorsqu'un enregistrement contient moins de 50 % des variables présentées, ledit enregistrement est normalement considéré comme une non-réponse totale.
2. Pour une case NACE/Taille donnée, il n'est pas permis de procéder à une imputation si, pour plus de 50 % des entreprises répondantes, le pourcentage de données manquantes est supérieur à 25 % des variables quantitatives.
3. Pour une case NACE/Taille donnée, l'imputation ne peut être pratiquée sur une variable quantitative si la proportion d'entreprises répondantes pour ladite variable est inférieure à 50 %.
4. Pour une case NACE/Taille donnée, l'imputation ne peut être pratiquée sur une variable qualitative si la proportion d'entreprises répondantes pour ladite variable est inférieure à 80 %.

Les variables quantitatives et qualitatives sont recensées à l'annexe I.

Tout écart par rapport à ces principes est dûment motivé et justifié dans le rapport de qualité national.

Les États membres calculent et transmettent un facteur de pondération à appliquer à chaque enregistrement de données, accompagné de toute variable auxiliaire utilisée pour calculer ledit facteur. Lesdites variables seront enregistrées sous les dénominations EXTRA1, EXTRA2, EXTRA3 au besoin. La méthode adoptée pour déterminer les facteurs de pondération est détaillée dans le rapport de qualité.

ANNEXE IV

Format des fichiers de données et règles de transmission

Les données sont transmises à la Commission (Eurostat) sous format électronique au moyen d'une application logicielle de transmission de données sécurisée (STADIUM/EDAMIS) mise à disposition par la Commission (Eurostat).

Les pays transmettent deux séries de données vérifiées à ESTAT:

a) la série de données obtenue avant l'imputation, après les vérifications préliminaires;

b) la série de données obtenue après l'imputation et vérifiée intégralement.

Les deux séries de données contiennent les variables détaillées à l'annexe I.

Les deux fichiers sont présentés au format «*comma separated variable*» (.csv). Le premier enregistrement de chaque fichier est un enregistrement en-tête qui contient les «dénominations des variables» définies à l'annexe I. Les enregistrements suivants détaillent les valeurs desdites variables pour chaque entreprise répondante.

ANNEXE V

FORMAT DU RAPPORT DE QUALITÉ

1. PERTINENCE

Exécution de l'enquête et mesure dans laquelle les statistiques répondent aux besoins des utilisateurs actuels et potentiels:

— description et classification des utilisateurs,

— besoins individuels de chaque groupe d'utilisateurs,

— évaluation de la mesure dans laquelle il a été satisfait auxdits besoins.

2. PRÉCISION

2.1. **Erreurs d'échantillonnage**

— Description du plan d'échantillonnage et de l'échantillon réalisé,

— description du calcul des pondérations définitives, y compris le modèle de traitement des non-réponses et les variables auxiliaires utilisées,

— estimateur utilisé, p.ex. estimateur d'Horvitz-Thompson,

— variance des estimations en fonction des strates de l'échantillon,

— logiciel d'estimation de la variance,

— en particulier, la description des variables auxiliaires ou des informations utilisées devrait figurer dans le rapport pour permettre à Eurostat de recalculer les pondérations définitives, ce qui est nécessaire pour l'estimation de la variance,

— en cas d'analyse des non-réponses, description des biais dans l'échantillon et résultats.

Tableaux à fournir (ventilation par **catégories de la NACE et classe de taille** selon le plan d'échantillonnage national):

— nombre d'entreprises de la base de sondage,

— nombre d'entreprises de l'échantillon.

Tableaux à fournir (ventilés par **catégories de la NACE et classe de taille** selon le plan d'échantillonnage national, moyennant affectation selon les caractéristiques observées des entreprises):

— coefficients de variation [1] pour les **statistiques clés** suivantes:

 — le nombre total de personnes occupées,

 — le nombre total d'entreprises ayant dispensé une FPC,

 — le rapport entre le nombre total d'entreprises ayant dispensé une FPC et le nombre total d'entreprises,

[1] Le coefficient de variation est le rapport entre la racine carrée de la variance de l'estimateur et la valeur attendue. Il est estimé par le rapport entre la racine carrée de l'estimation de la variance d'échantillonnage et la valeur estimée. L'estimation de la variance d'échantillonnage doit tenir compte du plan d'échantillonnage et des modifications de strates.

— le nombre total d'entreprises ayant dispensé des cours de FPC,

— le rapport entre le nombre total d'entreprises ayant dispensé des cours de FPC et le nombre total d'entreprises,

— le nombre total de personnes occupées dans des entreprises ayant dispensé une FPC,

— le nombre total de participants à des cours de FPC,

— le rapport entre le nombre total de participants à des cours de FPC et le nombre total de travailleurs,

— le rapport entre le nombre total de participants à des cours de FPC et le nombre total de personnes occupées dans des entreprises ayant dispensé une FPC,

— le coût total des cours de FPC,

— le nombre total d'entreprises qui dispensent une FPI,

— le nombre total de participants à des actions de FPI,

— le coût total de la FPI,

— le rapport entre le nombre total d'entreprises qui dispensent une FPI et le nombre total d'entreprises.

2.2. **Erreurs qui ne sont pas dues à l'échantillonnage**

2.2.1. *Erreurs de couverture*

— Description du répertoire utilisé pour l'échantillonnage et de la qualité générale de celui-ci,

— informations figurant dans le répertoire et fréquence de mise à jour de celui-ci,

— erreurs dues aux écarts entre la base de sondage et la population cible et les sous-populations (sur-couverture, sous-couverture, erreurs de classification),

— méthodes utilisées pour obtenir ces informations,

— notes relatives au traitement des erreurs de classification.

Tableaux à fournir (ventilation par **catégories de la NACE et classe de taille** selon le plan d'échantillonnage national, moyennant affectation selon les caractéristiques observées des entreprises):

— nombre d'entreprises,

— rapport entre le nombre d'entreprises pour lesquelles les strates observées correspondent aux strates d'échantillonnage et le nombre d'entreprises des strates d'échantillonnage. Indiquer si les modifications d'activités ont été prises en compte.

2.2.2. *Erreurs de mesure*

Lorsque cela est indiqué, évaluation des erreurs intervenues au stade de la collecte des données, dues **par exemple**:

— à la conception du questionnaire (résultats des tests préliminaires ou des méthodes de laboratoire, stratégies d'interrogation) — questionnaire à soumettre en annexe,

— à l'unité ou à la personne déclarante (réaction des répondants):

— erreurs de mémoire,

— manque d'attention des répondants,

— effets de l'âge, de l'éducation, etc.,

— erreurs lors du remplissage des formulaires,

— au système informatique de l'entité répondante et à l'utilisation des archives administratives (correspondance entre le concept administratif et celui de l'enquête, p.ex. période de référence, disponibilité de données individuelles),

— aux modes de collecte de données (comparaison de différentes méthodes de collecte de données),

— aux caractéristiques et au comportement de l'enquêteur:

— caractéristiques socio-économiques,

— différences dans la façon d'administrer le questionnaire,

— différences dans l'assistance apportée au répondant,

— études ou techniques spécifiques permettant d'évaluer ces erreurs,

— méthodes utilisées pour réduire ce type d'erreurs,

— commentaires détaillés relatifs aux problèmes rencontrés avec le questionnaire dans son ensemble ou avec des questions en particulier (commentaires sur toutes les variables),

— description et évaluation des mesures prises pour garantir une qualité élevée des données sur les «participants» et ne pas collecter les «participants par action de formation».

2.2.3. *Erreurs de traitement*

Description du processus d'édition des données:

— système et outils de traitement utilisés,

— erreurs dues à la codification, à l'édition, à la pondération et à la tabulation, etc.,

— vérification de la qualité aux niveaux macro/micro,

— ventilation des corrections et des éditions ayant échoué en «valeurs manquantes», «erreurs» et «anomalies».

2.2.4. *Erreurs dues à la non-réponse*

— Description des mesures entreprises en ce qui concerne les relances,

— taux de réponse totale et partielle,

— évaluation des non-réponses totales,

— évaluation des non-réponses partielles,

— rapport complet sur les procédures d'imputation, y compris les méthodes d'imputation et/ou de repondération,

— notes méthodologiques et résultats de l'analyse des non-réponses ou des autres méthodes d'évaluation des effets de la non-réponse.

Tableaux à fournir (ventilation par **catégories de la NACE et classe de taille** selon le plan d'échantillonnage national, moyennant affectation selon les caractéristiques observées des entreprises):

— taux de réponse totale ([1]),

— taux de réponse partielle ([2]) pour les questions suivantes, s'agissant de l'ensemble des répondants:

 — nombre total d'heures de travail, exprimé en fonction de l'ensemble des répondants,

 — coût total de la main-d'œuvre, exprimé en fonction de l'ensemble des répondants,

— taux de réponse partielle pour les questions suivantes, s'agissant des entreprises offrant des cours de FPC:

 — cours de FPC par groupes d'âge spécifiques, exprimés en fonction des entreprises offrant des cours de FPC,

 — nombre total de participants, hommes et femmes, à des cours de FPC, exprimé en fonction des entreprises offrant des cours de FPC,

 — nombre total d'heures consacrées à des cours de FPC, pour les hommes et les femmes, exprimé en fonction des entreprises offrant des cours de FPC,

 — nombre d'heures consacrées à des cours de FPC gérés en interne et en externe, exprimé en fonction des entreprises offrant des cours de FPC,

 — coût total des cours de FPC, exprimé en fonction des entreprises offrant des cours de FPC,

— taux de réponse partielle pour les questions suivantes, s'agissant des entreprises offrant une FPI:

 — coût total de la FPI, exprimé en fonction des entreprises offrant une FPI.

3. ACTUALITÉ ET PONCTUALITÉ

— Tableau des dates auxquelles chacune des phases suivantes du projet a débuté et s'est terminée:

 — collecte des données,

 — envoi des questionnaires,

 — rappels et suivi,

 — entretiens en face-à-face,

 — vérification et édition des données,

 — validation et imputation,

 — enquête sur les non-réponses (au besoin),

 — estimations,

 — transmission des données à Eurostat,

 — diffusion des résultats nationaux.

([1]) Le taux de réponse total (par unité) est le rapport entre le nombre de répondants qui appartiennent au champ de l'enquête et le nombre de questionnaires envoyés à la population sélectionnée.

([2]) Le taux de réponse partielle (par variable) pour une variable donnée est le rapport entre le nombre de données disponibles et le nombre de données disponibles et manquantes (égal au nombre de répondants qui appartiennent au champ de l'enquête).

4. ACCESSIBILITÉ ET CLARTÉ

— Identifier quels sont les résultats qui ont été transmis aux entreprises ou qui le seront,

— plan de diffusion des résultats,

— copie de tout document méthodologique lié aux statistiques fournies.

5. COMPARABILITÉ

— Lorsqu'ils l'estiment approprié et pertinent, les pays formuleront leurs observations relatives:

 — aux écarts commis par rapport au questionnaire européen,

 — au lien éventuel entre l'enquête et une autre enquête au niveau national,

 — à la mesure dans laquelle l'enquête a été réalisée au moyen de données existantes des répertoires,

 — aux définitions et aux recommandations.

6. COHÉRENCE

— Comparaison des statistiques relatives au même phénomène ou à la même variable provenant d'autres enquêtes ou d'autres sources,

— évaluation de la cohérence avec les statistiques structurelles sur les entreprises pour la variable «Nombre de personnes occupées», exprimée en fonction du groupe par catégories de la NACE et par taille,

— évaluation de la cohérence de la distribution par groupe d'âge des personnes occupées (A3a, A3b, A3c) avec d'autres sources de données nationales, exprimée en fonction du groupe par catégories de la NACE et par taille (selon disponibilité),

— évaluation de la cohérence de la distribution par groupe d'âge des participants à la FPC (C2a, C2b, C2c) avec d'autres sources de données nationales, exprimée en fonction du groupe par catégories de la NACE et par taille (selon disponibilité).

Tableaux à fournir (ventilation par catégories de la NACE et classe de taille selon le plan d'échantillonnage national, moyennant affectation selon les caractéristiques observées des entreprises):

— nombre de personnes occupées selon les statistiques structurelles sur les entreprises [code 16 11 0 du règlement (CE) nº 2700/98 de la Commission [1]],

— nombre de personnes occupées selon l'EFPC3,

— pourcentage de différence (SSE — FPCS3)/SSE,

— nombre de personnes occupées pour chacun des groupes d'âge A3a, A3b et A3c,

— nombre de personnes occupées selon une autre source pour chaque groupe d'âge,

— pourcentage de différence pour (A3x — autre source nationale A3x)/A3x (où x = a,b,c),

— nombre de participants à des actions de FPC pour chacun des groupes d'âge C2a, C2b et C2c,

— nombre de participants à des actions de FPC selon une autre source pour chaque groupe d'âge,

— pourcentage de participants à des actions de FPC (C2x — autre source nationale pour C2x)/C2x (où x = a,b,c).

[1] JO L 344 du 18.12.1998, p. 49. Règlement modifié en dernier lieu par le règlement (CE) nº 1670/2003 (JO L 244 du 29.9.2003, p. 74).

7. CHARGE ET BÉNÉFICE

— Analyse de la charge et du bénéfice au niveau national, par exemple au moyen de la prise en compte:

 — du temps moyen de réponse à chaque questionnaire,

 — des questions et variables ayant posé problème,

 — des variables ayant présenté le plus/le moins d'utilité pour décrire la FPC au niveau national,

 — du niveau de satisfaction estimé ou réel des utilisateurs des données au niveau national,

 — de la différence de charge selon la taille (petite ou grande) des entreprises,

 — des efforts consentis pour réduire la charge.